

AFFAIRE N° 35

ACTUALISATION DES TARIFS D'OCCUPATION PRIVATIVE  
DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

ETALEMENT DE L'AUGMENTATION SUR TROIS ANNEES

Rapporteur : Gabriel ARMOUDOM.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 2 juin 1990, vous avez adopté l'actualisation des tarifs d'occupation privative du Domaine Public, ainsi que le principe d'une délimitation en deux zones servant de base à l'application de ces tarifs.

Bien qu'aucune augmentation n'ait été envisagée depuis 1986, il semble cependant souhaitable d'étaler la majoration proposée sur trois années, afin d'éviter toute hausse brutale des redevances pour les occupants du Domaine Public.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, de vous prononcer sur la progressivité de l'actualisation des tarifs présentée ci-après.

OCCUPATIONS	ANCIENS TARIFS		TARIFS ADOPTES LE 2 JUIN 1990	
			ZONE 1	ZONE 2
* 1 Terrasses non clôturées	30,00 F	60,00 F		45,00 F
* 1 Terrasses clôturées avec emprise	40,00 F	80,00 F		60,00 F
* 2 Vente à l'étalage	11,50 F	23,00 F		17,50 F

OCCUPATIONS	ETALEMENT DE LA MAJORATION SUR TROIS ANNEES					
	1990/ 1991		1991/ 1992		1992/ 1993	
	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 1	ZONE 2
* 1 Terrasses non clôturées	40,00 F	35,00 F	50,00 F	40,00 F	60,00 F	45,00 F
* 1 Terrasses clôturées avec emprise	55,00 F	47,00 F	70,00 F	54,00 F	80,00 F	60,00 F
* 2 Vente à l'étalage	15,50 F	13,50 F	19,00 F	15,50 F	23,00 F	17,50 F

\* 1 /m2 /mois  
\* 2 /m2 /jour

M. GERARD M. : Je vous rappelle qu'au Conseil Municipal du 2 juin 1990, nous avons voté contre cette brutale augmentation des tarifs d'occupation privative du domaine public. Je constate que vous vous revenez maintenant sur des bases plus saines.

LE MAIRE : Oui. Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

\*

\*

\*